

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 16 décembre 2025 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. J.-E. GAUTROT, Président

Mmes A. BATARDON, M.-L. DESARDOUIN (suppléante, remplace M. R. SCHWOK), N. EGLOFF, M. GAUTROT, A. RICO-MARTIN, C. SEVERIN-FORFAIT, Conseillères municipales

MM. F. BARRO, A. BERNEY, L. BUCHS (suppléant, remplace Mme V. KUSTER), W. FERGUSON, B. HIRSCHHEL, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, F. SCHOCH, P. SUDRE, F. TABOADA, C. ZUFFEREY (suppléant, remplace Mme M. CHERBULIEZ) et C. ZURN, Conseillers municipaux

Sont excusés : Mme A. TAGLIABUE, Vice-présidente

Mmes BARRAS CAVE, S. BERNHEIM-von ROTH, M. CHERBULIEZ, V. KUSTER, K. LEGER-WALRAVENS, Conseillères municipales

M. R. SCHWOK,

Y assistent : M. C. ROBERT, Maire et Président
M. J.-M. MARTIN, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Travaux de remise en état du chemin des Rasses du n°94 au n°116 (prop. n°25.20)
– Rapport de la commission Aménagement et constructions du 27 novembre 2025
– Délibération.
5. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Réfection du terrain de football synthétique de Grand-Donzel (prop. n°25.21)
 - b) Modification du règlement du cimetière de la commune de Veyrier (prop. n°25.22)
 - c) Crédits budgétaires supplémentaires 2025 (prop. n°25.23)

6. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Pour un service postal de proximité pour tous – Projet de postulat
 - b) Adoption d'un plan climat – Projet de motion
 - c) Pour une action immédiate et déterminée face à l'insécurité croissante – Projet de résolution
 - d) Recherche de solution pour réduire le trafic transfrontalier à Veyrier – Projet de postulat
7. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025 est approuvé par 18 oui, 4 abstentions et 1 non.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président indique que le bureau a reçu un courrier daté du 10 novembre concernant la décision des SIG de ne plus assurer l'entretien et le remplacement des conduites privées d'eau potable. Le 19 novembre, le Conseil administratif a répondu qu'il ne pouvait intervenir. Un second courrier, reçu le 24 novembre, demandait la mise en place d'un guichet de la Poste dans des locaux appartenant à la commune. Le maire y a répondu le 3 décembre en indiquant que l'administration communale ne pouvait entrer en matière, mais qu'elle restait attentive à la recherche d'un partenaire pour la Poste.

M. SUDRE s'enquiert de la possibilité de faire lecture de cette lettre lors de la discussion du postulat.

Le président répond qu'il sera possible de demander un vote, lorsque ce sujet sera abordé.

3. Communications du Conseil administratif.

M. ROBERT annonce que la remise du Mérite de Veyrier 2025 ainsi que l'apéritif communal auront lieu le 8 janvier 2026, à la salle Grand-Salève. Mme DIPASQUALE, physicienne en imagerie médicale, reçoit cette distinction à titre humanitaire pour son engagement et son talent d'innovation dans la lutte contre le cancer du sein. Le collectif parents solidaires des communes de Veyrier et Troinex reçoit également cette distinction pour la récolte de cadeaux qu'il organise à destination des enfants des familles dans le besoin. Il annonce que l'inauguration de la caserne des pompiers aura lieu le 12 janvier 2026 à 18h30 à la caserne. Une séance plénière d'information de l'ACG sur l'aménagement du territoire, en présence du nouveau conseiller d'Etat

chargé du département du territoire, M. WALDER, est prévue pour les conseillers municipaux et administratifs. Elle aura lieu le 11 février 2026 de 18h à 21h à Uni Dufour.

Il revient sur la délibération n°25.12 du 14 octobre 2025 intitulée « Accord sur la requête en autorisation de construire DD 338'801 relative à la construction de 4 bâtiments d'habitats groupés avec un rapport de surface de 60% sur la parcelle 5113 sise à la route de l'Uche ». Celle-ci a été refusée car l'office des autorisations de construire a indiqué que la délibération ne pouvait pas mentionner des conditions, alors même que l'article 59, alinéa 4 LCI prévoit que la densification est possible quand elle est compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier. Pour l'OAC, le Conseil municipal ne peut qu'approuver, sans conditions, ou refuser le 60% de surface brute de plancher. Cet office a donc suspendu la demande. Il attend un dépôt d'autorisation complémentaire du requérant et prenant en compte les préavis déjà délivrés. Le Conseil municipal sera donc à nouveau sollicité, et dans l'intervalle, la commune rencontrera les requérants pour exposer le point de vue des conseillers municipaux. Non satisfait de la position de l'OAC, le Conseil administratif entend évoquer cela, par courrier, auprès du conseiller d'Etat concerné, d'ici à la fin de l'année.

Concernant la question écrite des Socialistes-Vert.e.s sur la stratégie d'arborisation des aires urbaines genevoises, il indique qu'une réponse écrite a été déposée sur CMnet.

Puisque la question écrite avait été lue, **M. SUDRE** demande si la réponse écrite pourrait également l'être.

M. ROBERT répond que le principe de la question écrite est qu'elle n'est pas lue, tout comme la réponse écrite. De plus, la réponse faisant deux pages, il serait trop long d'en donner lecture.

A l'attention particulière de M. JOUSSON, il rappelle qu'une résolution avait été déposée en 2022 pour une mobilité douce et sécurisée dans le Val d'Arve et annonce que le Conseil administratif a, plusieurs fois, demandé une détermination écrite à l'OCT qui vient d'être reçue. Celle-ci est disponible sur CMnet. Par ailleurs, après contact avec l'OCT, il a été précisé que, quand celui-ci parle de la descente du Val d'Arve, il fait référence à la portion de la route de Veyrier qui rejoint le service des automobiles. Dans les faits, une voie cyclable bidirectionnelle et un trottoir sont prévus sur ce tronçon avec une emprise sur la forêt. Une étude préliminaire sera lancée par le canton, entre 2026 et 2027, pour une mise en œuvre des aménagements à partir de 2032. En réponse à la question de M. KAPANCI sur les containers entreposés au chemin des Bois, il indique qu'un courrier a été envoyé aux habitants. Celui-ci rappelle la procédure de collecte et annonce que tout container laissé en bord de route en dehors de ce créneau sera enlevé et rapatrié au service des Routes et espaces verts où il devra être récupéré par le propriétaire. Sans réclamation dans les deux semaines, les containers seront définitivement évacués. Concernant le banc près du terrain de pétanque, celui-ci sera installé dès que la météo le permettra, en même temps que la borne explicative qui nécessite l'installation d'un socle en béton. Concernant le titre erroné concernant la décharge de Place-Verte dans le journal *Vivez Veyrier* relevé par Mme KUSTER, il informe qu'un errata sera fait dans le journal de décembre 2025.

M. MARTIN donne réponse à la question relative à la largeur du trottoir et à la vitesse sur la route de Troinex. Le Conseil administratif a sollicité la commune de Troinex pour faire une relance jointe et proposer, une nouvelle fois, une limitation de vitesse à 30km/h sur le tronçon situé sur les deux territoires et un élargissement des trottoirs. En réponse à la question relative aux résultats des contrôles radar effectués sur le chemin Jules-Edouard-Gottret, il expose les résultats des trois contrôles effectués par la brigade judiciaire et radar. Deux contrôles ont été fait, dans les deux sens sur le chemin Jules-Edouard-Gottret. Le 6 novembre 2025 de 17h00 à 18h30, 90 véhicules ont été contrôlés, une amende d'ordre a été délivrée. 1,11% des véhicules étaient en infraction. Le 14 novembre 2025 de 6h40 à 8h10, 62 véhicules ont été contrôlés, 4 amendes d'ordre ont été délivrées. 6,45% des véhicules étaient en infraction. Le 19 novembre 2025, 102 véhicules ont été contrôlés au chemin de Sous Balme, dans les deux sens. 52 amendes d'ordre et 2 contraventions ont été délivrées. 53% des véhicules étaient en infraction. Le souci de vitesse inadaptée mesuré par le contrôle radar officiel se vérifie sur le chemin de Sous-Balme et non sur le chemin Jules-Edouard-Gottret. Des mesures contraignantes seront donc prioritairement à mettre en place au chemin de Sous-Balme. Il informe qu'en plus de demandes orales, une lettre adressée au Conseil administratif demandait la mise en place de jumelles électroniques de contrôle de vitesse, comme à Meyrin, mais indique qu'il faut un minimum de 5 agents de la police municipale, soit 2 aux jumelles et 3 à l'intervention. Meyrin travaille avec 7 agents. Le traitement des infractions est attribué à la police municipale. Il s'agit d'amendes d'ordre sur place, en cas de vitesse supérieure jusqu'à 16 km/h et de contraventions avec établissement d'un rapport circonstancié, en cas de vitesse supérieure entre 16 et 25 km/h. En cas de vitesse supérieure à 25 km/h, la police municipale doit conduire le fautif dans un centre de la police cantonale pour s'occuper de toute la procédure. Cela mobilise deux agents pour un minimum de trois heures de travail. Le réglage et l'étalonnage des jumelles doit se faire deux fois par an par envoi au DETEC. L'autorisation d'utilisation est délivrée par le canton qui exige une formation d'utilisation. En effet, les compétences des agents doivent être reconnues par la police cantonale. La procédure de la gestion des infractions doit être conforme à la loi et adaptée en fonction des potentiels changements législatifs. En réponse à la demande de M. FERGUSON concernant le passage piéton au croisement entre le chemin de Place-Verte et la route Antoine-Martin, il confirme que le passage piéton sera définitivement déplacé. Dans le cadre des travaux futurs, un nouveau passage piéton sera créé plus près du croisement avec un îlot et un seuil. En réponse à la question relative à la cartographie, il indique qu'une mise à jour de la cartographie de la commune est en cours et sera faite en début d'année 2026. Il annonce que le Conseil administratif a nommé Mme ARM-VERNEZ au conseil de la fondation communale pour le logement de personnes âgées Les Rasses, en remplacement de Mme ZANICOLI, démissionnaire. Finalement, il remercie tous les bénévoles, les services communaux et les pompiers pour l'organisation de la course de l'Escalade.

4. Travaux de remise en état du chemin des Rasses du n°94 au n°116 (prop. n°25.20) – Rapport de la commission Aménagement et constructions du 27 novembre 2025 – Délibération.

M. SUDRE soulève quelques points importants du rapport qui ont reçus des réponses satisfaisantes. Un enrobé phono-absorbant n'est pas nécessaire, car la vitesse est limitée à 30km/h. En effet, il n'est pas efficace en dessous de cette vitesse. Le

paiement des frais liés à la dégradation de la rue par les TPG sont de la responsabilité de la commune qui a la charge de l'entretien de la voirie. Des subventions seront demandées, mais leur montant et leur mise au budget est impossible avant le début des travaux. Les marquages au sol seront améliorés. Du granit, bien que plus dispendieux, sera utilisé pour les trottoirs, afin de respecter l'esthétique du centre du village. Les travaux auront lieu pendant les vacances d'été et la durée de fermeture des routes sera temporaire, afin de limiter les nuisances pour le voisinage et faciliter l'accès aux propriétés. La commission s'est unanimement prononcée en faveur de ce projet de remise en état et le groupe Socialistes-Vert.e.s votera en faveur du projet de délibération mis au vote.

Le rapport est accepté par 22 oui et 2 abstentions.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 24 oui.

5. Propositions du Conseil administratif.

a) Réfection du terrain de football synthétique de Grand-Donzel (prop. n°25.21)

M. ROBERT indique que le terrain en herbe de Grand-Donzel a été transformé en terrain synthétique en 2006 et que son revêtement a été refait en 2017. Depuis 2022, il montre une dégradation nette de sa surface. La cause est l'usure des brins synthétiques due à une utilisation importante et l'inadéquation, sur le long terme, de la substance de charge utilisée en 2017. Il s'agissait d'un mélange de coco et de liège en remplacement des granulés de caoutchouc installés en 2006. Les fibres de coco, en se dégradant, bouchent la sous-couche et les drains. L'eau s'accumule et fait remonter le liège qui migre sur les côtés. En début d'année, le terrain a subi un traitement pour prolonger son existence d'une année et le mélange coco et liège a été éliminé. Pour assurer une utilisation du terrain pour les matchs et les entraînements, il convient de procéder à une rénovation complète. Sur les trois terrains, celui-ci est le seul synthétique, permettant une utilisation accrue. Il est question de 2'200 heures d'utilisation annuelle, nettement plus que les 1'600 heures attendues et garantissant une durée de vie de 8 ans. Le service des Routes et espaces verts a mandaté une entreprise pour analyser l'état du terrain en incluant une expertise du système de drainage. La conception de ce dernier n'est pas optimale, car il ne permet pas une élimination rapide et homogène de l'eau, en cas de forte pluie. L'annexe de la proposition inclut une note technique du mandataire mettant en lumière les différents problèmes rencontrés et les solutions qui peuvent être apportées. Il n'est donc pas opportun de ne changer que la surface. Compte tenu de l'ampleur des travaux, les coûts sont plus importants que ceux portés aux investissements, puisqu'ils se montent à près de CHF 1'000'000. Les travaux, d'une durée estimée à 3 mois, pourraient se dérouler entre juin et septembre 2026. A ce stade, il reste encore à définir la nature de la substance de charge qui sera choisie en collaboration avec le FC Veyrier Sports. Il faudra tenir compte du confort de jeu, de la durabilité et du coût. Au vu de la nécessité pour Veyrier de disposer d'un tel terrain, il espère que les conseillers municipaux

entreront en matière et enverront cette proposition en commission Aménagement et constructions, afin d'approfondir les différents aspects techniques liés à ce projet.

M. TABOADA déclare que, pour le groupe LJS-Vert'libéraux, maintenir l'ensemble des infrastructures de la commune en bon état est important et prioritaire. Les terrains sportifs sont extrêmement sollicités ; il faut donc les rénover plus que l'on ne le souhaiterait. Ils soutiennent la demande du Conseil administratif, mais demandent le renvoi en commission Aménagement et constructions.

M. KAPANCI indique que le groupe Veyrier-Ensemble a étudié cette proposition et, au vu du montant élevé de CHF 998'000 de ces travaux, entre en matière et demande le renvoi en commission Aménagement et constructions, afin de comprendre les enjeux et d'obtenir des réponses concernant les problématiques liées à ce terrain refait en 2017.

M. PAUTEX indique que le groupe PLR a étudié avec attention cette proposition concernant la réfection du terrain de football au Grand-Donzel et relève la qualité de la présentation du Conseil administratif. Le projet de réfection du terrain synthétique soulève plusieurs enjeux techniques, financiers et environnementaux qui méritent une analyse approfondie en commission. Même si le FC Veyrier Sports n'est pas en *Challenge* league, la remise en question des terrains en synthétique par la Swiss Football League et l'interdiction, dès 2031, de la vente des granulats de remplissage par l'Union Européenne interpellent. Pour ces raisons, ils entreront en matière, mais demandent le renvoi en commission Aménagement et constructions, afin de disposer d'une appréciation complète et partagée avant d'accepter ce projet.

M. HUTZLI remarque que, bien que l'on tende vers des solutions écologiques, celles-ci apportent leurs lots de problématiques. Le groupe Le Centre est favorable à un renvoi en commission Aménagement et constructions et espère qu'il sera enfin possible de trouver une solution. Il semble, néanmoins, que les anciens terrains de football, avec leur pelouse naturelle, fonctionnent bien mieux que les terrains dits écologiques.

M. MESOT annonce que personne ne remet en cause la nécessité de la réfection de ce terrain, mais la question de la matière qui sera utilisée doit être discutée en commission Aménagement et constructions. Il tient à rappeler que les terrains n'appartiennent pas au FC Veyrier Sports mais à la commune de Veyrier. D'autres clubs les utilisent, comme le Hockey sur gazon, nécessitant d'autres marquages. Il faut donc que chacun puisse s'exprimer et que le partage des infrastructures fasse l'objet de négociations communes. Le groupe Socialistes-Verts accepte l'entrée en matière et le renvoi en commission Aménagement et constructions.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 24 oui.

Le renvoi en commission Aménagement et constructions est accepté à l'unanimité — 24 oui.

b) Modification du règlement du cimetière de la commune de Veyrier (prop. n°25.22)

M. ROBERT annonce qu'un nouveau règlement du cimetière a été adopté par ce Conseil au début de la législature précédente. Les modifications proposées aujourd'hui visent à traiter le nouveau mode de sépulture par dispersion des cendres dans le jardin du souvenir inauguré au printemps 2022, à apporter des précisions à certaines procédures et à compléter des dispositions pour répondre à de nouveaux cas de figure. Un toilettage terminologique a également été entrepris. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter ces modifications.

M. BUCHS indique que le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière, adopte les modifications du règlement du cimetière qui sont en accord avec son utilisation actuelle et propose le vote immédiat.

Mme GAUTROT déclare que la modification du règlement du cimetière de Veyrier permet de clarifier certaines règles d'utilisation de ce lieu de paix et de recueillement. Il est important que la commune puisse disposer de ces adaptations, afin d'assurer la poursuite de sa gestion dans les meilleures conditions. Pour ces raisons, le groupe LJS-Vert'libéraux entre en matière et soutient le vote immédiat.

M. MÜLLER annonce que le groupe Le Centre propose l'entrée en matière et le vote immédiat. En effet, ces modifications ne méritent pas un passage en commission.

M. BUCHWALDER s'enquiert de l'article 11. La commune a besoin d'une personne avec qui traiter du renouvellement des concessions et des questions liées aux tombes. La loi cantonale ne prescrit pas que ce répondant doive être une personne particulière et différents règlements municipaux définissent les répondants de manière variée. En ville de Genève, le répondant est la personne qui aura été désignée par le défunt ou par la famille. Ici, l'article 11 du projet de règlement prévoit que la commune traite avec la personne qui s'est annoncée par l'intermédiaire d'une entreprise de pompes funèbres. Il demande pourquoi il faut nécessairement passer par une telle entreprise et pourquoi la famille ne pourrait directement indiquer qui sera le répondant. Cela ne permet pas aux familles d'économiser des frais, dans des situations particulièrement difficiles, et ce n'est pas en accord avec les valeurs du groupe PLR que de donner le monopole à quiconque pour déterminer le répondant.

M. ROBERT demande si, par répondant autre, M. BUCHWALDER fait référence à une personne autre que l'époux, l'épouse ou les enfants, car l'article a été rédigé en fonction des pratiques actuelles observées sur la commune de Veyrier. En effet, la mairie est toujours contactée par l'entreprise de pompes funèbres. Néanmoins, il peut se renseigner auprès du juriste pour analyser ce point. Si d'aventure il arrivait qu'une famille demande à désigner un répondant, il pense que la mairie l'accepterait. Les règlements établis servent à régler les cas que la commune rencontre. Puisque les personnes passent systématiquement par une entreprise de pompes funèbres, cette désignation de répondant apparaît dans le règlement.

Mme EGLOFF remercie l'administration pour le travail accompli et indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s demande le vote immédiat.

*L'entrée en matière est acceptée par 23 oui et 1 abstention.
Le vote immédiat est accepté par 23 oui et 1 abstention.*

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 23 oui et 1 abstention.

c) Crédits budgétaires supplémentaires 2025 (prop. n°25.23)

M. MARTIN indique que l'exposé des motifs explique la règle qui doit être appliquée pour faire voter des crédits budgétaires supplémentaires, soit dès qu'un dépassement important est atteint. C'est la limite de 5% au-dessus de la limite budgétaire qui est prise en considération, sur la base de la fonction et de la nature à deux positions. Ce soir, deux montants liés à des postes d'amortissements sont proposés. Le premier dépassement est de CHF 4'895. Il n'a pas été inscrit dans le budget 2025, car des travaux de CHF 35'000 avaient encore été réalisés en fin d'année 2024, soit après le vote du budget 2025. Comme le crédit d'investissement voté en 2021 a pu être clôturé en fin d'année 2024, ce montant supplémentaire d'amortissement doit être alloué à la nature «service du feu — amortissement». Le deuxième dépassement est la conséquence du crédit d'investissement complémentaire de CHF 430'000 voté le 20 mai 2025, pour la rénovation et la mise en conformité des vestiaires du football dans l'abri PC Grand-Salève. Les travaux sont finalisés et le montant de l'amortissement doit être revu à la hausse pour inclure la part relative au crédit d'investissement complémentaire sur l'exercice 2025. Comme cela a donné lieu à un dépassement de plus de 5%, le Conseil municipal doit voter ce crédit supplémentaire de CHF 14'334.

M. MÜLLER indique que l'un des signes précurseurs que nous allons bientôt goûter à la soupe de l'Escalade et casser la Marmite n'est pas l'approche des fêtes de fin d'année, mais le vote des crédits supplémentaires qui tombe, chaque année, vers la mi-décembre. La bonne surprise est qu'il n'y en a que deux et qu'ils sont modestes. C'est là le signe du bon travail effectué par l'administration dans le suivi des projets. Par conséquent, le groupe Le Centre propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. SCHOCH déclare que le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière, accepte le crédit budgétaire supplémentaire et propose le vote immédiat.

M. TABOADA annonce que le groupe LJS-Vert'libéraux soutient cette proposition et remercie l'administration pour le travail accompli.

Mme EGLOFF indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 24 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 24 oui

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 23 oui et 1 abstention.

6. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Pour un service postal de proximité pour tous – Projet de postulat

M. SUDRE demande la lecture de la lettre mentionnée en préambule de cette séance.

La lecture de la lettre est refusée par 16 non, 6 oui et 2 abstentions.

M. SUDRE indique que tous ont déjà entendu l'expression "un village sans poste est un village mort". Il n'ira pas jusque-là, d'autant que Veyrier dispose d'une poste, bien qu'elle ne soit pas dans le village. Pour combien de temps encore et à quelle proximité des habitants ? La Poste CH se restructure et se modernise, mais la population n'a que très peu d'informations sur ses intentions. Beaucoup de ses services traditionnels deviennent obsolètes et les personnes sont peu à peu remplacées par des écrans et l'intelligence artificielle. A Veyrier, rien ne filtre sur les projets de "rationalisation" et les plans de la Poste, notamment pour le quartier des Grands Esserts. Si des évolutions sont nécessaires, il y aura toujours besoin de quelques bureaux de poste, de postiers et de facteurs. Le but de ce postulat est d'anticiper une situation où il n'y aurait qu'une poste sur Veyrier et où la Poste CH déciderait seule de l'endroit où elle doit être. Si ce choix ne nous convient pas, nous n'aurons que nos yeux pour pleurer. La pétition de 2024 a bien montré l'attachement des Veyrites à leur poste. Son emplacement actuel, à Vessy, crée une inégalité de traitement entre deux parties de la commune et favorise des trajets motorisés avec les nuisances que cela suppose. Le groupe Socialistes-Verts souhaite aussi qu'une réflexion sérieuse soit menée sur la faisabilité, à brève échéance, d'un office postal annexe dans le village lui-même. Des possibilités qui ne sont pas forcément coûteuses existent et certaines sont présentées dans ce projet de résolution. En résumé, la situation actuelle n'est pas satisfaisante et pourrait s'aggraver. Dans ce contexte plein d'incertitudes et alors que la commune s'agrandit, l'ambition de ce postulat est d'apporter des réponses qui contribueront à rapprocher les habitants. La "rationalisation" des services postaux risquent fort de les éloigner encore davantage.

Mme BATARDON-CHAVAZ souhaite rappeler que la question du service postal de proximité à Veyrier n'est ni nouvelle ni ignorée. Elle a fait l'objet, ces dernières années, de nombreuses démarches et discussions entre le Conseil administratif, la Poste CH et différents partenaires privés. Malgré une réelle volonté de trouver des solutions, aucune d'entre elles n'a permis d'aboutir à un dispositif durable et satisfaisant pour la population. La possibilité que la commune reprenne ce service a également été étudiée. Cette option s'est toutefois révélée irréaliste dans le contexte veyrite, au regard des contraintes importantes qu'elle implique en termes de surface, de ressources humaines et d'organisation. Il est important de rappeler que ce type de modèle concerne, en général, des communes de petite taille ne disposant d'aucun service postal, ce qui n'est pas le cas de Veyrier. La Poste CH a profondément transformé son réseau. Les bureaux postaux traditionnels disparaissent progressivement au profit de filiales de relais ou de services mobiles. A Vessy, un bureau de poste subsiste, tandis qu'à Veyrier Village un service à domicile a été mis en place, permettant d'assurer certaines prestations essentielles. Cela ne signifie pas que tout est réglé, mais montre que la réalité du service postal a évolué et que les réponses d'hier ne sont plus forcément celles d'aujourd'hui. L'arrivée de nouveaux élus au sein de ce Conseil municipal s'accompagne logiquement de nouvelles attentes et

de questions légitimes. Si notre groupe n'as pas souhaité cosigner ce postulat, ce n'est pas par désintérêts pour la question du service postal, mais bien parce que nous estimons que tout a été fait et pensé. Le groupe Veyrier-Ensemble n'entrera pas en matière, mais propose que ce sujet fasse l'objet d'une communication du Conseil administratif, lors d'une prochaine commission Administration, sécurité et naturalisations, afin d'expliquer tout ce qui a déjà été entrepris par ce Conseil municipal.

Mme RICO-MARTIN indique que comme évoqué dans l'exposé des motifs du postulat, le combat amené par certains pour conserver une filiale postale dans le village de Veyrier n'est pas récent. D'ailleurs, les signataires reconnaissent, dans leur postulat, l'énergie consacrée par le Conseil administratif pour trouver des solutions, notamment en tentant des négociations avec la Poste CH et en cherchant des commerçants disposés à se substituer à elle. Néanmoins les signataires perdent de vue que les obligations de la Poste ne relèvent pas des compétences communales et qu'il n'appartient pas à l'administration communale de se substituer aux prérogatives fédérales de celle-ci. Au-delà de ces considérations, le Conseil administratif a, dans le cadre de ses démarches, obtenu de la Poste CH la création d'un service à domicile pour la prise en charge de lettres, de colis, la commande de timbres, le paiement de facture ou le retrait d'espèces. Il a aussi obtenu la mise en place d'un automate à colis au parking de l'Uche. Il est à préciser, qu'en ville de Genève, la Poste CH a conservé 15 offices et un self pour une population de 208'000 habitants. Cela correspond à un bureau de poste pour 13'866 habitants. A Carouge, en revanche, seuls deux offices subsistent pour 22'300 habitants, soit un office pour 11'150 habitants. Il n'est donc guère étonnant que la commune de Veyrier, qui compte un peu plus de 12'000 habitants, ne dispose que d'un office postal et d'un self. N'en déplaise à certains, Vessy appartient bel et bien à la commune de Veyrier. Il est donc difficile de comprendre l'inégalité de traitement évoquée. La Poste de Vessy est, en effet, dédiée à 5'600 habitants de Vessy, 1'900 habitants de Pinchat et 4'600 habitants de Veyrier. Aujourd'hui, la population doit se résigner à cette réalité : on ne se rend plus à la poste comme au café — encore faut-il trouver un café ce qui, à Vessy et Pinchat, n'est pas non plus une évidence. Par conséquent et surtout compte-tenu de l'absence de compétence communale s'agissant des services postaux, le groupe Le Centre refuse d'entrer en matière sur ce postulat.

M. TABOADA indique qu'il ne va pas répéter ce qu'ont évoqué ses deux brillantes prédominantes qui ont résumé en simple et en clair ce que le groupe LJS–Vert'Libéraux pense de cette initiative. Ils se joignent à la préoccupation et à la problématique rencontrée par certains habitants face à une poste qui s'est éloignée. Personnellement, il est l'un des habitants lésés en raison de sa situation de handicap et comprend donc la situation. Néanmoins, non seulement cette problématique de la poste ne dépend pas des capacités d'action du Conseil administratif mais touche également l'ensemble du pays. La Poste CH a décidé d'opérer de cette manière. Le Grand Conseil s'est penché sur le sujet et a reçu des pétitions et des motions qui ont été traités. Les réponses apportées sont celles qui viennent d'être évoquées. Cela ne fait pas partie des prérogatives du Conseil d'État mais relève des compétences fédérales. Malheureusement, la commune doit se plier à cela. Ils ne soutiendront pas ce postulat, non pas parce que les citoyens de cette commune ne les intéressent pas, mais parce que cela n'est pas applicable.

M. MESOT remarque que le but de ce postulat était de mettre en lumière l'arrivée des Grands Esserts et la question de l'extension des services de la commune en prenant en compte ce nouveau quartier. Il s'agissait d'ouvrir le débat sur ces questions, notamment l'éventuel déménagement de l'office de poste à Vessy, dans l'un des locaux des Grands Esserts.

M. BARRO annonce que le groupe PLR s'est interrogé sur l'évolution des centralités à Veyrier. L'arrivée des Grands Esserts est une préoccupation organisationnelle de tous les jours, en particulier pour le Conseil administratif. La Poste CH se positionnera sur la question de son emplacement. Le fait que certains conseillers municipaux parmi le groupe Socialistes-Vert.e.s sont nouveaux et que la géographie de la commune ainsi que son bassin de population subissent une profonde mutation ont poussé le PLR à privilégier la liberté de vote. Ils admettent qu'un renvoi en commission permettrait de fournir toutes les informations aux nouveaux conseillers municipaux. Néanmoins, les prérogatives communales sont limitées s'agissant des prestations postales.

L'entrée en matière est refusée par 14 non, 6 oui et 4 abstentions.

b) Adoption d'un plan climat – Projet de motion

M. ZURN indique que la motion déposée par le groupe Le Centre a pour seule volonté de légitimer les actions déjà entreprises par Veyrier pour la réduction de l'empreinte carbone. Merci à la commune pour cette responsabilité déjà assumée. Ils ne pensaient pas que cette motion provoquerait autant de débats, et peut-être que le moyen de communication habituellement utilisé était inadéquat. Jamais les discussions de vive-voix ne pourront être remplacées. Ils tiennent à préciser qu'ils n'ont, en aucune manière, voulu brûler la priorité à un autre groupe siégeant un peu plus à gauche. Celui-ci, de même que le groupe LJS-Vert'libéraux, ont même été enchantés par cette initiative. Ils s'en réjouissent. Il ne fait nul doute que toutes les personnes dans cet hémicycle doivent avoir une sensibilité écologique et une inquiétude grandissante sur les effets des comportements individuels et collectifs — peut-être avec un curseur et une vision d'application ou d'action différente, mais c'est là notre liberté de penser. Cela dit, l'objet de ce plan climat communal permettra, d'une part, d'envoyer un message politique fort et, d'autre part, de soutenir officiellement l'exécutif, quelques soient les sensibilités politiques. Le bénéfice de cette impulsion a été évoqué par l'une des personnes entendues lors de la dernière commission Energie et environnement. Il n'y aucune volonté stratégique de leur groupe. Au-delà des questions de *timing* peut-être inopportun et d'une pensée néfaste de réduire cette motion à de la "politique politicienne", il est de notre responsabilité d'être acteurs et de ne plus nous contenter d'attendre que les autres soient meilleurs que nous. Entendre que l'Etat de Genève ou la Confédération sont les seuls leviers possibles ou qu'un plan climat "Commune de Veyrier" n'a strictement aucun impact au niveau mondial, européen, suisse, genevois ou communal est un peu déroutant, vous en conviendrez. Imaginer que cette motion n'a été rédigée que pour un effet électoral est aussi déconcertant et il est peut-être bon de rappeler les discussions liées à la problématique du "pollueur-payeur" qui ont eu lieu lors d'une précédente séance. Ces propos n'ont pas pour but de polémiquer, mais de rétablir ce qui doit l'être. Finalement, cette motion demande au Conseil administratif de trouver d'éventuelles solutions d'améliorations liées à la

biodiversité, le tri des déchets ou la mobilité douce. Aucun délai n'est imposé et aucune création de poste n'est demandée. Cela permettra ainsi à l'exécutif, dans la mesure où cette motion devait être accueillie favorablement, de s'organiser pour proposer une solution aboutie et cohérente, avec un cahier des charges pour un éventuel ETP supplémentaire de coordinateur. Si tel devait être le cas, cela ferait, bien entendu, l'objet d'une réflexion et de débats ultérieurs. Ils en appellent à la solidarité collective et espèrent le soutien des autres groupes.

M. BERNEY indique que c'est avec surprise que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance du projet de motion proposé par le groupe Le Centre. Surprise, mais incompréhension surtout pour les membres de la commission Energie et environnement qui se sont emparés du sujet, lors de sa dernière réunion. Alors que nous avons discuté d'un chemin pour décider de la mise en œuvre des actions présentes et futures de la commune en faveur du climat, nos collègues du Centre font fi de ces échanges constructifs qui visent, pourtant, les mêmes objectifs. Déception enfin, de voir le peu de considération accordée au travail conséquent déjà réalisé par le groupe Socialistes-Vert.e.s et le président de cette commission, M. SUDRE, pour aller de l'avant sur ce sujet. Ils sont d'accord sur le fond de la plupart des invites de cette motion, mais il est important, à leurs yeux, de respecter le travail réalisé par l'administration et la commission. Cette motion, si elle devait être acceptée, n'amènera rien aux débats déjà engagés. Elle ne fait que presser nos institutions curieusement sollicitées en cette fin d'année. En conclusion, ils recommandent de poursuivre le travail engagé en commission et de ne pas entrer en matière sur cette motion.

M. MONNAT indique que le groupe PLR a pris connaissance de la motion climat présentée par le groupe Le Centre et ne va pas entrer en matière. Les raisons sont multiples. En voici trois. La plupart des invites sont difficilement applicables au niveau communal et les objectifs définis sont impossibles à contrôler ou quantifier. Comment évaluer l'empreinte carbone de notre commune et comment établir un système de suivi sur des objectifs difficiles à mesurer ? Il y a déjà un plan climat cantonal riche de 157 pages. Ils ne voient pas l'intérêt de recréer ce qui a déjà été fait. Il serait plus pertinent de reprendre ce document et d'en sortir quelques mesures applicables à Veyrier. Le troisième élément, qui les a fait tousser, porte sur la création d'un cahier des charges pour un coordinateur au sein de l'administration communale. Pas de commentaire. Veyrier fait déjà beaucoup pour le climat et il faudrait peut-être en parler plus, pour que la population s'en rende compte. Veyrier pourrait certainement en faire plus, à nous de venir avec des propositions concrètes, pragmatiques et applicables à notre commune.

M. ROBERT rejoint M. MONNAT et ajoute que la lecture de cette motion l'a laissé perplexe, car il existe déjà un plan climat cantonal. Il s'attendait donc à entendre, dans cet hémicycle, des propositions découlant de ce plan cantonal et qui auraient pu être amenées par thème et développées en commission. Or, ce n'est pas le cas ici. Réaliser un plan climat, c'est réaliser un document conséquent que l'administration communale n'est pas en mesure de produire. Il faudrait donc payer un mandataire qui, ne connaissant pas la commune, devrait régulièrement solliciter les collaborateurs de l'administration. C'est donc un investissement de temps important. De plus, la commune est plus attentive à la réalisation de projets qui peuvent être mis en place, qui sont mesurables et évaluables, plutôt qu'au développement de grands principes qui ne seraient qu'une reprise du plan climat cantonal.

M. SUDRE remarque qu'il existe un outil permettant d'évaluer rapidement et simplement l'empreinte carbone. Cela s'est fait dans d'autres communes. Concernant les 150 mesures d'ajustement, il est vrai que la liste est longue, mais il s'agit d'un inventaire permettant de définir un cadre général et de mettre en cohérence ce qui a déjà été mis en place et ce qui le sera. Les petites communes définissent des plans à leur mesure, leur donnant ainsi une direction. En effet, on ne construit pas une maison sans plan architecte. Son but est d'éviter la mise en place de petites mesures ici et là, en fonction de l'apparition d'un intérêt pour un élément ou un autre. Il peine à comprendre les arguments avancés et trouve dommage de refuser cette motion. La commission a commencé le travail et le continuera. Néanmoins, le refus de la motion créera une situation délicate, car il s'agira alors de faire des auditions au cas par cas, sans vision large. Il lance donc un dernier appel à la bonne volonté de tous pour une entrée en matière.

L'entrée en matière est refusée par 14 non, 9 oui et 1 abstention.

**c) Pour une action immédiate et déterminée face à l'insécurité croissante –
Projet de résolution**

M. MONNAT indique qu'aujourd'hui, le groupe PLR invite ce Conseil à prendre la mesure d'une réalité qui nous concerne tous : la sécurité à Genève, et par ricochet à Veyrier, est en jeu. Le constat est sans appel. Genève détient le taux d'infractions le plus élevé de Suisse. Le brigandage explose, avec une hausse spectaculaire ces dernières années. Les home-jackings violents se multiplient, alimentant un sentiment d'insécurité croissant. À Veyrier, des affrontements entre groupes de jeunes, locaux et extérieurs, troublent la tranquillité publique. De plus, malgré les nombreuses demandes et motions du Grand Conseil, le canton tarde à agir. La police municipale se retrouve donc à absorber de plus en plus de missions, au détriment de ses tâches de proximité et de prévention. Face à cette situation, nous ne pouvons pas rester spectateurs. Certes, une résolution n'est pas une baguette magique. Il s'agit d'un vœu pieu adressé aux autorités cantonales. Néanmoins, c'est un acte politique fort, un signal clair envoyé au canton : la sécurité des habitants n'est pas négociable. Cette résolution demande deux mesures concrètes. D'abord, le renforcement des effectifs policiers. Le canton doit augmenter immédiatement et significativement les ressources opérationnelles, notamment en effectifs policiers ou les allouer au bon endroit. Cela permettra de renforcer la présence là où l'insécurité frappe le plus, mais aussi, à titre préventif, sur le terrain à Veyrier, et de redonner à la police municipale les moyens de se concentrer sur ses missions essentielles de proximité. Enfin, la modernisation du cadre législatif. Le canton doit mettre en place un cadre législatif moderne, autorisant l'utilisation d'outils technologiques de surveillance et d'enquête. D'autres cantons l'ont fait et Genève doit rattraper son retard pour permettre aux forces de l'ordre d'agir efficacement. Ce projet de résolution, porté par les groupes PLR et LJS–Vert'Libéraux, vise à obtenir des mesures immédiates et concrètes pour garantir la sécurité des habitants et préserver la qualité de vie à Veyrier. En votant cette résolution, nous faisons entendre la voix de nos concitoyens et assumons pleinement notre responsabilité d'élus. Ils les invitent à la soutenir et à l'envoyer directement au Conseil administratif, pour que Veyrier reste une commune sûre et paisible. En complément à cette résolution, les points suivants sont importants et pourraient faire l'objet de réflexions au niveau communal, sans attendre les actions ou la réaction du canton :

compléter le réseau existant de vidéo-surveillance, limité aux points stratégiques et sensibles, afin de prévenir la délinquance et d'améliorer l'efficacité des interventions. Exploiter pleinement les résultats du diagnostic local de sécurité, attendu en début d'année prochaine, pour cibler les zones à risque et définir les priorités d'action. Envisager la création d'un contrat local de sécurité fixant des objectifs clairs et des moyens concrets pour intensifier la prévention et la lutte contre les incivilités, en impliquant travailleurs sociaux, associations et acteurs locaux. Intensifier la présence visible de la police municipale et des agents privés, notamment pendant les mois d'hiver, pour rassurer la population et dissuader les actes délictueux. En combinant ces différentes mesures, il sera possible d'offrir à nos concitoyens un environnement plus sûr et préserver la qualité de vie à laquelle nous tenons tous.

M. FERGUSON indique que le groupe Socialistes-Vert·e·s a fait une lecture attentive de la résolution qui est présentée. Ils ne font pas mystère de leur position qui est nettement défavorable, à cause de la lecture questionnable qui est faite des chiffres mobilisés - qui sont rarement cités, d'ailleurs - et plus encore, à cause du ton sécuritaire de cette résolution qui leur semble dommageable. Venons-en d'abord à l'aspect purement factuel sur lequel est censé reposer une partie importante de l'argumentaire de la résolution : le texte présente le canton de Genève comme celui comptant le plus d'infractions pour 1'000 habitants. Il n'en est rien, puisque c'est le canton de Bâle-Ville qui est premier et de loin. Notons aussi qu'à Veyrier, pour 1'000 habitants, ce taux a baissé de 3% entre 2023 et 2024, selon la statistique policière de la criminalité 2024 publiée par le canton en mars dernier. En outre, une lecture des chiffres manifestement tendancieuse apparaît dans le texte. Ainsi, lorsqu'il est évoqué, une "explosion de la criminalité" justifiée par 68% d'augmentation des brigandages, alors même que le nombre de brigandages est passé, entre 2009 et aujourd'hui, de 1,4 pour 1'000 habitants à 0,4, ils restent pour le moins dubitatifs. Il y a, enfin, les chiffres qui ne sont pas cités — peut-être à dessein, peut-être par nescience, ceux des prétendus "affrontements violents entre groupe de jeunes", ceux aussi des homejackings, dont le canton nous dit qu'ils sont au nombre d'une dizaine sur l'année 2024. Si ce chiffre est rapporté à 1000 habitants, le taux est de 0,02. A l'ensemble de ces éléments vient s'ajouter le vocabulaire employé : "des taux d'infractions alarmants", "une explosion de la criminalité", les "affrontements violents" cités plus haut. Autant d'exemples d'un vocabulaire qui semble mobilisé pour pallier un manque cruel de statistiques probantes, qui, en tous cas, sont des termes manifestement alarmistes pour une situation qui, assurément, ne l'est pas. Non que la lutte contre toutes les infractions citées plus haut n'ait pas lieu d'être, mais plutôt qu'il nous faille continuer de la prendre avec lucidité et calme, car c'est seulement ainsi que l'on parvient à une solution probante, sans avoir besoin de crier à l'insécurité et presque à la décadence, alors même que l'immense majorité des infractions est en recul important, depuis les 15 dernières années, en particulier dans le canton de Genève. Quelques éléments sont encore à rappeler : dire, d'abord, que le RVS - recherche automatisé des véhicules et de surveillance du trafic - tant convoité a été, en partie au moins, retoqué par le tribunal fédéral lorsque d'autres cantons ont tenté d'en faire usage, et qu'il risque d'en aller pareillement si notre canton s'y aventure. Dire, ensuite, que la vidéo-surveillance interroge sur les droits fondamentaux si chers aux rédacteurs du texte, tant elle peut être une atteinte à la liberté de l'individu, il suffit à cet égard de jeter un œil au modèle appliqué par la Chine en la matière. Dire, aussi, leur étonnement de voir leurs collègues PLR, d'habitude chantres du "moins-d'Etat", vanter la dépense publique sans limite ; peut-être prévoient-ils aussi désormais une hausse de la fiscalité

et du centime communal ? Dire, enfin, leur léger agacement de voir les droits fondamentaux ainsi brandis, alors que la situation ne le justifie absolument pas, alors qu'ils sont précisément de plus en plus remis en question dans de nombreuses démocraties libérales. Ils l'ont vu, ces chiffres sont éloquentes, ils disent le décalage entre l'imaginaire sécuritaire présent dans cette résolution et la réalité des faits. Faire le choix de thématiser, à dessein, le sentiment d'insécurité, c'est pousser délibérément un certain nombre des nôtres dans la peur, dans la méfiance, dans le repli, c'est briser précisément la nécessaire considération de l'autre, tout cela pour ne créer finalement que la crainte et, trop souvent, la haine de l'autre. Ils se désolent, à cet égard, de voir que certains semblent suivre le mouvement de nombreux partis de droite traditionnelle dans nos démocraties en courant après l'extrême-droite, et en conduisant ainsi à la victoire des Meloni, Trump et, encore très récemment, José-Antonio Kast au Chili. La démocratie, peut-être l'un des seuls points sur lesquels nous sommes en accord, est un système fragile, qui nécessite d'être attentif en tout temps à la préservation des droits fondamentaux de chaque individu et d'agir fortement, dès que ces derniers sont attaqués. C'est ce qui doit être fait aujourd'hui, pour la préservation de la vie privée, de la liberté, et de la confiance dans le système démocratique. Aussi, en conscience, ils voteront résolument contre l'entrée en matière de ce texte, et dans le cas d'un vote immédiat, en sa défaveur.

M. SCHOCH annonce que le groupe Veyrier-Ensemble a bien pris connaissance du projet de résolution "Pour une action immédiate et déterminée face à l'insécurité croissante", et sa lecture leur laisse un sentiment singulier, celui, en tant que citoyen veyrite, de ne pas se retrouver dans les éléments tels qu'ils y sont décrits. Il existe, en effet, un réel décalage entre le ton alarmant, voire anxiogène, du texte présenté et la situation réellement vécue par les habitants et habitantes de la commune de Veyrier. Les considérants décrivent une situation qui existe au niveau cantonal, mais qui n'est pas le reflet de la réalité communale. Les chiffres qui ont régulièrement été communiqués dans le cadre des séances de ce Conseil municipal en lien avec la criminalité ne reflètent pas lesdits considérants. Pour rappel, les chiffres comparatifs des années 2024 et 2023 communiqués lors du Conseil municipal d'avril de cette année montrent une baisse des accidents de la circulation, des affaires de drogues, du nombre de cambriolages ou encore du nombre de dommages à la propriété, avec, il est vrai, une légère hausse des vols à l'astuce — et non de brigandages — et des vols de véhicules dont la majorité touche des vélos électriques et leur batterie. Ils ont le sentiment que cette résolution vise à soutenir une politique de sécurité voulue au niveau cantonal, sans réellement tenir compte de la situation de la commune. Ils abondent, bien évidemment, sur le fait que la sécurité des concitoyens est essentielle et primordiale, et ils y seront toujours très attentifs et sensibles, mais ils peinent sincèrement à se retrouver dans la description qui est faite de l'insécurité liée à la commune. Pour rappel, ce Conseil vient de voter, pour l'année prochaine, l'engagement de deux APM supplémentaires pour répondre aux différentes tâches grandissantes dévolues à la police municipale, compenser les heures supplémentaires et améliorer la couverture horaire, en particulier de mai à septembre. Pour ces différentes raisons, ils ont décidé de ne pas entrer en matière.

Mme RICO-MARTIN indique que si ce projet de résolution relève probablement d'un bon sentiment, il perd ce fondement en versant dans le sensationnalisme. Le titre en dit long. En effet, on évoque l'insécurité croissante, mais que recouvre précisément cette notion ? Il s'agit avant tout d'un sentiment, d'une perception alimentée par la

crainte d'un danger potentiel, souvent difficile à objectiver. C'est un discours qui relève davantage de l'émotion que des faits établis et qui peut parfois s'inscrire dans une rhétorique simplificatrice, voire populiste. Ce projet de résolution fait état d'un taux d'infraction alarmant à Genève et de l'explosion de la criminalité avec une augmentation des brigandages et des home-jackings dans le canton. Elle leur fait grâce des chiffres que son collègue vient de relever et qu'elle félicite pour son intervention. Cela étant, il est à relever que la commune, bien que commune frontalière, a de la chance de n'avoir enregistré aucune de ces infractions au cours des deux dernières années. Aucun brigandage et aucun home-jacking. Le projet évoque les affrontements en bande de jeunes. Certes, un épisode isolé de ce type s'est effectivement produit, cette année, mais il a été rapidement maîtrisé grâce à l'intervention des autorités compétentes, démontrant ainsi leur efficacité. Certes, la sécurité constitue un pilier de notre démocratie, mais force est de constater que la démocratie veyrite n'est, aujourd'hui, pas confrontée à une délinquance d'une ampleur telle qu'elle menacerait son fonctionnement. Dès lors, solliciter du canton une augmentation immédiate et significative des ressources opérationnelles, alors que le budget à cet effet vient d'être refusé, notamment en termes d'effectifs policiers - mais combien ? - afin d'assurer une présence renforcée dissuasive dans les zones les plus touchées de Veyrier - mais lesquelles ? - est un vœu pieux, beaucoup trop vague et dépourvu de lien avec la réalité communale. En l'état, il semble, pour le groupe Le Centre, contre-productif de renvoyer ce texte au Conseil administratif, lequel ne pourra le traiter qu'avec l'approximation qui le caractérise. Par conséquent, tout en reconnaissant que certains habitants puissent ressentir un sentiment d'insécurité, ils sont soucieux d'éviter toute approche sensationnaliste ou réductrice de cette problématique. Ils proposent, du bout des lèvres, le renvoi de ce projet de résolution à la commission Sécurité, administration et naturalisations, afin qu'il puisse être examiné à la lumière de la réalité du terrain, être complété sur la base des éléments recueillis et, si tel est la conclusion après analyse, être abandonné. Ils invitent donc à renvoyer ce texte en commission.

Mme GAUTROT déclare que l'insécurité a fortement augmenté, ces derniers temps à Genève. A Veyrier, un couple de riverains du chemin Sur-Rang a récemment été victime d'un cambriolage en début de soirée. Les occupants se trouvaient au rez-de-chaussée de leur maison, tandis que les cambrioleurs opéraient au premier étage. Ces faits montrent clairement que les auteurs n'attendent plus que les habitations soient vides pour agir. Personne ne souhaite être victime d'un cambriolage, encore moins d'un cambriolage violent. Ce type de délinquance appelle une réponse proactive et coordonnée des autorités cantonales et communales, afin d'assurer la protection des concitoyennes et concitoyens. Pour ces raisons, le groupe LJS-Vert'libéraux soutient ce projet de résolution.

Mme DESARDOUIN tient à exprimer un sentiment que partagent bien des habitants concernant la dégradation inquiétante de la sécurité aux abords et sur les terrains du centre sportif du Grand-Donzel. Ces espaces, qui devraient être des lieux de détente, de jeux et de rencontre pour nos familles, deviennent, trop souvent, le théâtre d'incivilités. Les rassemblements bruyants, tard dans la nuit et le va et vient des jeunes et des adultes sur les terrains de tennis que j'avais dénoncé, lors d'une intervention au sein de cet hémicycle. De plus, certaines infractions dans les vestiaires ont été signalées. Ce sont des signes précurseurs qui nécessitent des mesures urgentes, afin d'éviter que cet espace de détente se transforme en un lieu d'insécurité pour les

utilisateurs et les riverains. Assurer la sécurité de notre espace public c'est défendre la qualité de vie et le bien-être de nos concitoyens. Dans cette optique, le groupe LJS-Vert'libéraux soutient ce projet de résolution.

M. HUTZLI indique ne pas savoir si des membres de cet hémicycle ont déjà vécu un cambriolage, mais affirme que cela représente un viol pour la personne qui le subi. Il y a des choses qui sont difficiles à accepter et il sait que les statistiques peuvent être orientées, en fonction de la dénomination de délit recherché dans le système. Les personnes qui ont vécu les 13 home-jackings qui ont eu lieu ont eu beaucoup de peine à se remettre de cet événement. Les gens n'osent plus se rendre au bancomat le soir car des jeunes sont présents et bien que cela ne soit pas une agression, les gens ressentent fortement cette insécurité. En revanche, les termes utilisés dans le projet de résolution sont très durs. Il reproche également l'ajout de la phrase suivante : « afin d'assurer une présence renforcée et dissuasive à Veyrier, dans les zones les plus touchées ». En effet, il voit cette résolution comme un soutien aux partis qui défendent ce sujet au Grand Conseil, une façon de désengourdir le département cantonal concerné et de réaffecter certaines tâches et le personnel, à titre préventif. Une présence visible, dans la rue, permet de dissuader et de rassurer. Il ne s'agit pas de Veyrier, mais de tout le canton, et c'est à la police cantonale de revoir sa façon de travailler. La police municipale fait son travail avec les moyens à sa disposition et il ne conviendrait pas de lui ajouter des tâches qui incombent au canton. En revanche, il convient d'insister pour que les polices municipales du canton jouent un rôle de proximité.

M. MESOT indique qu'il est certain qu'un cambriolage a un impact important. Néanmoins, les plus grands problèmes, en Suisse, sont la violence domestique et la cybersécurité. Or, lorsque cette dernière est abordée, le groupe PLR refuse le budget qui pourrait lui être attribué. Chaque agression est un drame, mais il convient d'être proportionnel.

M. BUCHWALDER remarque que les conseillers municipaux partagent tous des valeurs démocratiques et c'est à eux de thématiser les questions de sécurité, dans le respect des droits fondamentaux, et de ne pas laisser ce type de débat à des partis qui ne partagent pas ces valeurs. Il est important d'oser thématiser ces questions difficiles, tout en étant proportionnel par rapport à des mesures qui pourraient être perçues comme intrusives. Or, si ces questions ne sont pas abordées, elles feront les choux gras de certains partis politiques. Il recommande donc l'entrée en matière pour ouvrir la discussion. Il remarque également qu'il y a une grande différence entre la perception et la réalité statistique, mais que les statistiques sont inquiétantes, selon les quartiers. Il faut répondre à cela et en discuter en commission.

M. TABOADA rappelle que nous pouvons faire dire aux chiffres ce que nous voulons, mais il est clair que le sujet est sensible et qu'il nous impacte donc tous. Il soutiendra le renvoi en commission, afin que tous les partis puissent s'exprimer, poser leurs questions et trouver le meilleur compromis pour les citoyens, qui sont les premières personnes concernées.

L'entrée en matière est refusée par 14 non et 10 oui.

**d) Recherche de solution pour réduire le trafic transfrontalier à Veyrier –
Projet de postulat**

Le président transmet la présidence au secrétaire du bureau, car il souhaite participer au débat.

M. GAUTROT indique que s'il descend de son perchoir pour entrer dans l'arène c'est parce que le sujet de la mobilité est d'importance. Lorsque l'on interroge les Veyrites, le thème de la mobilité revient très fréquemment en tête de leurs préoccupations. Pollution, stress, perte de temps sont autant de fléaux qui pèsent sur la qualité de vie. La dégradation des conditions de mobilité, dans la commune, est liée à deux facteurs : la densification de la commune et des communes voisines et l'augmentation du trafic frontalier. Telle l'eau qui circule, le trafic des voitures s'infiltre, désormais, dans toutes les voies de circulation du territoire de Veyrier. Il ne s'agit pas de blâmer les frontaliers, bien au contraire. Par leur travail, ils sont indispensables à la prospérité de notre canton. S'ils vivaient dans le canton et non en France voisine, la densification de Genève serait telle que le canton serait complètement urbanisé. Le Conseil d'Etat l'a bien compris et vient de signer un accord avec les départements de l'Ain et de la Haute Savoie pour créer des P + R dans ces départements. Les processus de décision pour construire un P+R sur le canton de Genève sont très complexes. Lorsque l'on veut le construire de l'autre côté de la frontière, la complexité est décuplée. Même si la commune ne détient pas le pouvoir décisionnaire, il est clair que seules les communes qui font un lobbying auprès de toutes les instances compétentes ont une chance de voir un P+R sur leur territoire ou à proximité immédiate de l'autre côté de la frontière. En soutenant ce postulat qui vise à faire un point sur l'avancement des options existantes de fluidification des routes de Veyrier par la construction d'un P+R, ce Conseil municipal donnera une impulsion indispensable pour faire avancer le projet. C'est un message à envoyer aux autorités cantonales, afin qu'elles intègrent Veyrier dans leurs réflexions pour améliorer la mobilité transfrontalière.

M. FERGUSON remercie M. GAUTROT pour ce postulat et pour la clarification sur la question des frontaliers, qui lui semblait nécessaire. La question du report modal, notamment pour les habitants de la commune, est importante. Le groupe Socialistes-Vert.e.s propose l'entrée en matière et le renvoi en commission Energie et environnement, afin de discuter, notamment, de certains termes employés dans ce projet de postulat.

M. HUTZLI indique que le groupe Le Centre rejoint ce postulat sur le fond, mais pas sur la forme. La plupart des compétences demandées sont cantonales et il faudra se référer au canton pour obtenir certaines réponses. De même, l'invite n'est pas de la compétence communale, mais cantonale. Certaines questions, comme l'avancement des discussions pour un P+R en France voisine, auraient pu être posées lors d'une séance du Conseil municipal et auraient obtenu réponse. Ces questions sont d'ordre national et international et ne relèvent pas d'un rapport commune-canton. Il faudra des chiffres et il sera complexe pour le Conseil administratif de fournir cela. La demande pour «indiquer s'il est envisageable d'agrandir un P+R actuellement en service à la douane de Veyrier» relève du canton qui devra acheter du terrain pour agrandir cette parcelle. Ils n'entreront donc pas en matière.

M. JOUSSON indique que le projet de motion présenté par les groupes LJS–Vert’libéraux et PLR paraît totalement pertinent, au premier abord. En effet, demander l’agrandissement du P+R à la douane ou la réalisation d’un P+R en France voisine ne peut qu’améliorer la circulation dans notre commune. Or, quand est-il vraiment ? Ce postulat n’enfoncé-il pas des portes ouvertes depuis fort longtemps ? Avant de le déposer, ses auteurs auraient été bien inspirés de regarder ce qui a déjà été entrepris et ce qui est en cours d’étude. Concernant l’agrandissement du P+R de la douane, le groupe Veyrier Ensemble a, en octobre 2021, déposé la motion “Pour une étude d’agrandissement du P+R à la douane de Veyrier”. Cette motion a été transformée en résolution et envoyée au Conseil d’Etat, en décembre 2021. Ce dernier a répondu, en avril 2022, que la priorité restait le P+R en France voisine et que l’agrandissement du P+R de la douane impliquait de trop grandes difficultés de réalisation. En effet, le château de Veyrier est au bénéfice d’une servitude de vue, avec une limitation du gabarit pour toute future construction. De plus, une parcelle est en main privée et est essentielle pour l’activité de son propriétaire. Finalement, une autre parcelle se trouve en zone 4B protégée, nécessitant un changement de zone, avec l’approbation de la commission des monuments, de la nature et des sites. Ces éléments sont détaillés dans le rapport de commission de novembre 2021 de M. HUTZLI. Le P+R en France voisine est inscrit au plan directeur de la commune et dans celui du canton. Le service de l’urbanisme de l’Etat et le Conseil administratif travaillent sur ce projet. Les difficultés, comme la traversée de la route nationale française, sont nombreuses. Néanmoins, il faut garder confiance dans le travail de l’administration. Pour les raisons évoquées précédemment, ils n’entreront pas en matière et recommandent son classement. Ce soir, pas moins de 4 postulats, motions ou résolutions ont été reçus. Avant de les rédiger, leurs auteurs se devraient de regarder ce qui a déjà été entrepris, en particulier pour les deux postulats. Tout ce qui a été exprimé, étudié, débattu est disponible sur CMnet.

M. HIRSCHHEL indique que le groupe PLR a co-signé ce postulat, car le trafic est un des problèmes principaux auquel est confronté Veyrier. La population augmente et, dans les années à venir, les Grands Esserts aggraveront les problématiques liées au trafic. Il convient de faire la part entre le trafic frontalier et local et d’envisager des solutions novatrices. Ils proposent l’entrée en matière et le renvoi en commission Energie et environnement.

M. SUDRE remarque avoir bien entendu la remarque sur l’importance de prendre connaissance du travail et des interventions des législatures précédentes. Il n’en reste pas moins, comme cela a été dit par sa voisine, que “les réponses d’hier ne sont plus celles d’aujourd’hui”. Il demande donc aux anciens conseillers municipaux, avec tout le respect qu’il leur doit, d’avoir un peu d’indulgence et de patience pour l’enthousiasme et la créativité des nouveaux conseillers municipaux. C’est aussi ce qui est attendu d’eux. En outre, il remarque que plusieurs initiatives, motions et postulats présentés depuis le début de la législature, la mobilité douce, les P+R et le climat, figurent au programme électoral du groupe Socialistes-Vert.e.s. Ils s’en réjouissent et les appuient. Il enjoint également les conseillers municipaux à prendre connaissance des programmes des partis, pour gagner du temps et présenter des projets dont le consensus est déjà bien avancé.

M. GAUTROT déclare que le postulat donne des pistes, mais n’en exclut pas d’autres. Le problème étant important, ils attendent du Conseil administratif qu’il vienne avec

des propositions. Certes, il est possible que certaines propositions aient déjà été étudiées, mais s'il y a eu des refus, il convient de proposer autre chose. En effet, ils ne peuvent accepter le statu quo et ces files de voitures qui sont sources de stress et de frustration, pour les Veyrites comme pour les frontaliers. Ces derniers ont également droit à des solutions répondant à leurs problèmes de mobilité.

L'entrée en matière est acceptée par 12 oui, 11 non et 1 abstention.

Le renvoi en commission de Energie et environnement est accepté par 21 oui et 3 non.

M. Gautrot reprend son rôle de président.

7. Questions et divers.

M. HIRSCHHEL informe qu'en se promenant, on se demande parfois si le règlement suivant est connu : «les haies doivent être taillées à 2 mètres de hauteur et ne pas empiéter sur la voie publique. (...) l'élagage des arbres et taille de haies doit être conforme tout au long de l'année». Il y a un exemple particulièrement frappant sur le chemin de la Place-Verte, où une haie dépasse les 4 mètres et bloque le trottoir. Les passants sont obligés de marcher sur la route. Il propose donc que la police municipale fasse quelques visites chez les propriétaires négligents et leur rappelle leurs obligations.

M. MARTIN ne peut ignorer la remarque selon laquelle la police municipale n'effectuerait pas son travail. Ce service est intervenu, à de nombreuses reprises, pour faire respecter ce règlement. Le cas spécifique présenté doit être analysé et il demande à M. HIRSCHHEL de lui partager l'adresse, ainsi que la photographie.

Mme GAUTROT remarque que, lors de la présentation de la motion des groupes Socialistes-Vert.e.s et LJS-Vert'libéraux sur la végétalisation des préaux contre les îlots de chaleur, le Conseil administratif avait indiqué que des mesures avaient été envisagées pour pallier ce problème. Elle demande s'il est prévu de végétaliser le préau de l'école des Grands Esserts et si le plan de végétalisation peut être présenté en commission Energie et environnement ou en commission Aménagement et constructions.

M. ROBERT répond qu'il sera possible de présenter ce qu'il est prévu de faire pour l'école des Grands Esserts, dans le cadre de la commission Aménagement et constructions.

M. BUCHWALDER s'enquiert des mesures pour sécuriser le pont de Sierne, car il reste dangereux pour les cyclistes.

M. MARTIN rappelle que cette question a été posée à M. MAUDET lors de sa visite. Ce dernier avait répondu qu'il était impossible de mettre une voie cyclable sur le pont de Sierne.

M. BUCHWALDER répond qu'une voie cyclable n'est pas la seule solution. La vitesse pourrait être limitée. Il est actuellement dangereux de se rabattre sur le pont et, en conséquence, peu de personnes utilisent leur vélo. On se plaint des embouteillages, mais on ne permet pas aux citoyens de se déplacer en sécurité à vélo. Il estime donc qu'il faut relancer le département chargé de cela, car la réponse donnée n'est pas acceptable.

M. BARRO informe que la semaine passée, il a eu le plaisir, avec son collègue M. SCHWOK, de rencontrer, à nouveau, la fondation MODUS et deux collaborateurs d'un nouveau service que les TPG entendent offrir à la population du bassin genevois, aux collectivités publiques et aux entreprises. Il s'agit, à l'instar des SIG qui élargissent leur offre au-delà de la fourniture d'énergie, de concevoir, dans les quartiers importants en devenir et les existants, un concept de mobilité coordonnée entre les différentes possibilités offertes à la population, souvent uniquement connue sous la forme de transports individuels motorisés et de transports publics. Comme la volonté manifeste des nouveaux quartiers est de supprimer les véhicules en surface, il s'agit de coordonner les informations liées aux transports publics et individuels de mobilité douce (le partage de vélos, de vélo-cargo, le covoiturage, le partage de véhicules motorisés, les coopératives ponctuelles partage de véhicules motorisés) et de partager les données de mobilité en live avec la population. De plus, la volonté de gérer tout le trafic de livraison qui, avec internet et les achats en ligne s'amplifie de manière exponentielle, nécessite, dans les quartiers au trafic automobile limité, d'être correctement coordonné, en particulier avec les casiers à colis. Avec l'aide de la fondation Modus, les TPG offriraient un service de planification qui pourrait être rapidement intégré aux Grands Esserts. Nonobstant le fait que les premiers locataires arriveront au printemps 2026, il faut tenir compte de la demande spécifique du quartier pour adapter la demande et laisser des marges de manœuvre pour l'évolution des aménagements extérieurs. De plus, ils ont pu, il y a quelques mois, rencontrer le principal acteur du secteur, la CPEG, qui s'occupe, conformément à son but premier, de construire et de rentabiliser les immeubles sous forme de logements, commerces, dépôts et parkings. Leur action en faveur de la mobilité peut porter, essentiellement, sur la gestion des parkings avec des véhicules partagés ou sur la gestion de la mobilité douce en deux-roues. En revanche, le mandat de réalisation des aménagements extérieurs hors des îlots, assumé par la commune de Veyrier, permet justement de planifier ce qu'il a brièvement décrit auparavant. Il importe que cette planification soit maîtrisée et coordonnée au mieux. Trop de quartiers genevois sont équipés au coup par coup, ratent souvent l'objectif visé ou sont traités avec un esthétisme douteux. Dans ce contexte, il interroge le Conseil administratif sur la volonté de créer un partenariat avec ce nouveau service des TPG qui pourrait être cofinancé par la fondation Modus. Cela permettrait de compléter et de renforcer le programme autour d'une réussite de la mobilité dans le secteur, auprès des mandataires des aménagements extérieurs. Avec ses collègues, lors de la précédente législature, ils avaient préparé une motion pour l'encouragement d'une mobilité durable dans le périmètre des Grands Esserts. Celle-ci pourrait être déposée en janvier, avec l'appui de la documentation qui sera fournie par le Conseil administratif en réponse à sa question.

M. ROBERT reviendra avec des éléments de réponse au prochain Conseil municipal. Néanmoins, il signale que l'urbaniste communal suit cette évolution des espaces publics des Grands Esserts et est déjà en contact avec ce service des TPG, lequel a

travaillé sur le plan de mobilité propre à l'administration communale. Il ajoute que de nombreux espaces publics sont en cours de réalisation. Il est donc possible que la demande concerne la suite des espaces publics plutôt que ce qui est en cours.

M. SUDRE revient sur la réponse donnée à la question relative à la végétalisation du préau des Grands Esserts. Il a été dit que la commission Aménagement et constructions traiterait de ce sujet, mais il estime que la commission de Energie et environnement pourrait également s'en charger. Il insiste sur l'importance d'impliquer la population pour la conception du projet, afin de mettre en place une approche participative.

Mme EGLOFF partage une demande de l'association des propriétaires forestiers de Genève concernant le nouveau système de chauffage de l'école de Bois-Gourmand. Cette association avait envoyé une lettre qui avait été lue lors du Conseil municipal du 16 septembre 2025, elle demande où en est la situation et rappelle qu'elle souhaite être auditionnée.

M. ROBERT répond qu'aucune décision n'a été prise. Le sujet est en cours de traitement et le Conseil administratif reviendra avec une proposition qui sera certainement envoyée en commission. Il sera alors possible d'organiser des auditions. Il annonce que, comme le veut la tradition, la mairie offre un cadeau aux conseillers municipaux. Celui-ci les attend au carnotzet. Il s'agit de cépages qui pourront supporter les modifications climatiques.

M. MARTIN ajoute que les conseillers municipaux auront l'occasion de faire une excursion au Salève, dans le cadre de la réouverture du téléphérique, un billet aller-retour leur étant offert. En effet, les travaux de grande inspection, débutés le 3 novembre 2025, devraient se terminer à la mi-janvier 2026. La réouverture est conditionnée à l'accord du STRMTG. La durée des travaux était nécessaire pour l'ensemble des travaux de contrôle effectués, dont une grande partie a été attribuée à la société suisse Garaventa, membre du groupe Doppelmayr, à la suite de l'appel d'offres. Cette procédure est fortement contrôlée par des offices et sociétés reconnus par l'État français. Une grande inspection tous les 5 ans, ainsi qu'un contrôle annuel sont obligatoires. La validité de cette attention sera d'une année, laissant le temps aux conseillers municipaux d'en profiter.

La séance est levée à 21h35.

La secrétaire générale

Le secrétaire
du Conseil municipal

Le président
du Conseil municipal

Pascale Lipawsky

Yves Mesot

Jean-Eudes Gautrot